

**VILLE D'HENIN-BEAUMONT**  
- : -  
**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 9 OCTOBRE 2020**  
**A 09 HEURES**  
- : -  
**COMPTE-RENDU**  
- : -

Le Conseil municipal s'est réuni, à huis clos physique, dans les Salons d'Honneur de l'Hôtel de Ville, le vendredi 9 octobre 2020 à 9 heures. La séance était retransmise en direct au public sur internet.

**PRESENTS :**

- M. Steeve BRIOIS  
**Maire**
- M. Christopher SZCZUREK
- M. Laurent BRICE
- Mme Maryse POULAIN
- M. Gérard MOISAN-GUIBERT
- Mme Patricia CONSTANTINHO
- M. Nicolas MOREAUX
- Mme Annie WANNEPAIN
- M. François NIEBOJEWSKI
- M. Patrick MON
- Mme Martine CROQUELOIS
- Adjoints**
- Mme Marie-Claire DURIEZ
- M. André KALINARCZYK
- Mme Margaret LANOY
- Mme Christiane ROUSSEAU
- M. Jacques MARTEL
- Mme Mauricette QUIQUEMPOIX
- M. Philippe KUS
- M. Michel VILAIN
- Mme Sylvie WATERLOT
- M. Hervé WALLART
- Mme Angélique BERTRAM
- M. Bruno BILDE
- Mme Aurélia BEIGNEUX
- M. Jonathan LEFORT
- Mme Stéphanie KHEDIM
- Mme Jennifer PAYEN
- M. Pierre DELAHAYE
- M. Dorian DAMIENS
- Mme Inès TAOURIT
- Mme Marine TONDELIER
- M. Aurélien GACK
- M. Patrick PIRET
- Conseillers municipaux**

**ABSENTES :**

- Mme Huguette FATNA - (*Procuration à M. Bruno BILDE*)
- Mme Liliane PETIT- (*Procuration à M. Christopher SZCZUREK*)

*Ouverture de séance à 09h00 par Monsieur le Maire.*

Conformément à l'article L.2121-15 alinéa 1 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur Dorian DAMIENS est élu secrétaire de séance.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**SUR LES RAPPORTS PRESENTES PAR M. CHRISTOPHER SZCUREK, ADJOINT AU MAIRE EN CHARGE DE LA SANTE, DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'URBANISME, DE LA VILLE-JARDIN, DE LA VIE CULTURELLE, ASSOCIATIVE ET CITOYENNE**

**1) A l'unanimité des membres ayant pris part au vote,**

**APPROUVE** la révision du règlement local de publicité – arrêt de projet.

**ARRETE** le projet de RLP tel qu'il est annexé à la présente délibération.

**INDIQUE** que, conformément aux articles L.153-16, L.153-17 et L.132-12 du code de l'urbanisme, le projet de RLP arrêté, sera transmis pour avis :

- Aux personnes publiques associés mentionnées aux articles L. 132-7 et L. 132-9 du code de l'urbanisme,
- Aux communes limitrophes qui ont demandés à être consultées,
- Aux établissements publics de coopérations intercommunales directement intéressés

**INDIQUE** que, conformément à l'article L.581-14-1-3 du Code de l'environnement, le projet de RLP arrêté sera transmis pour avis à la commission départementale compétente en matière de nature, de paysage et de sites.

**PRECISE** que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois.

*Le scrutin ayant donné les résultats suivants :*  
- 34 voix favorables (groupe majoritaire et groupe minoritaire)  
- 1 abstention (non-inscrit)

**2) A l'unanimité,**

**PREND ACTE** de la tenue d'un débat sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durables.

**SUR LES RAPPORTS PRESENTES PAR M. STEEVE BRIOIS, MAIRE**

**3) A la majorité,**

**DESAPPROUVE** l'amendement n°1 présenté par le groupe minoritaire.

*Le scrutin ayant donné les résultats suivants :*  
- 31 voix défavorables (groupe majoritaire)  
- 4 voix favorables (groupe minoritaire et non-inscrit)

**DESAPPROUVE** l'amendement n°2 présenté par le groupe minoritaire.

*Le scrutin ayant donné les résultats suivants :*  
- 31 voix défavorables (groupe majoritaire)  
- 4 voix favorables (groupe minoritaire et non-inscrit)

**DESAPPROUVE** l'amendement n°3 présenté par le groupe minoritaire.

Le scrutin ayant donné les résultats suivants :  
- 31 voix défavorables (groupe majoritaire)  
- 4 voix favorables (groupe minoritaire et non-inscrit)

**DESAPPROUVE** l'amendement n°4 présenté par le groupe minoritaire.

Le scrutin ayant donné les résultats suivants :  
- 31 voix défavorables (groupe majoritaire)  
- 3 voix favorables (groupe minoritaire)  
- 1 abstention (non-inscrit)

**DESAPPROUVE** l'amendement n°5 présenté par le groupe minoritaire.

Le scrutin ayant donné les résultats suivants :  
- 31 voix défavorables (groupe majoritaire)  
- 4 voix favorables (groupe minoritaire et non-inscrit)

**DESAPPROUVE** l'amendement n°6 présenté par le groupe minoritaire.

Le scrutin ayant donné les résultats suivants :  
- 31 voix défavorables (groupe majoritaire)  
- 4 voix favorables (groupe minoritaire et non-inscrit)

**DESAPPROUVE** l'amendement n°7 présenté par le groupe minoritaire.

Le scrutin ayant donné les résultats suivants :  
- 31 voix défavorables (groupe majoritaire)  
- 4 voix favorables (groupe minoritaire et non-inscrit)

**A la majorité,**

**ADOpte** le règlement intérieur du Conseil Municipal.

Le scrutin ayant donné les résultats suivants :  
- 31 voix favorables (groupe majoritaire)  
- 4 voix défavorables (groupe minoritaire et non-inscrit)

## **SUR LES RAPPORTS PRESENTES PAR M. STEEVE BRIOIS, MAIRE**

**4) A l'unanimité,**

**DECIDE** de déroger au scrutin à bulletin secret pour la désignation de représentants du Conseil Municipal à la CLECT.

**A la majorité des membres ayant pris part au vote,**

**DECLARE** M. Steeve BRIOIS, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, élu comme représentant titulaire à la CLECT et M. Christopher SZCZUREK ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, élu comme représentant suppléant à la CLECT.

Le scrutin ayant donné les résultats suivants :  
- 31 voix favorables (groupe majoritaire)  
- 1 défavorable (Aurélien GACK)  
- 3 non-participations (Marine TONDELIER, Ines TAOURIT et non-inscrit)

## **SUR LES RAPPORTS PRESENTES PAR M. STEEVE BRIOIS, MAIRE**

**5) A la majorité des membres ayant pris part au vote,**

**APPROUVE** la formation des élus.

**PRECIS** que chaque élu pourra bénéficier, pour la durée du mandat, des droits à la formation selon ses souhaits, à la condition que l'organisme soit agréé par le ministère de l'intérieur. Que les thèmes privilégiés seront, notamment en début de mandat :

- ✓ les formations en lien avec les délégations et/ou l'appartenance aux différentes commissions : développement territorial, finances locales, management public, ressources humaines, relations usagers, numérique, action sociale, marchés publics, communication, essentiels de l'élu, gouvernance et institution, politiques publiques.

**APPROUVE** le budget alloué à la formation des élus pour l'année 2020 pour un montant de 10 000 euros.

**DIT** que ce montant sera réparti proportionnellement au nombre de conseillers identifiés pour chaque groupe dans les conditions suivantes :

<b>LISTES</b>	<b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b>	<b>MONTANT ATTRIBUE AU TITRE DE LA FORMATION</b>
Liste conduite par Steeve BRIOIS	31	8857.15 €
Liste conduite par Marine TONDELIER	3	857.14 €
Liste conduite par Patrick PIRET	1	285.71 €

**DIT** que la gestion des demandes de formation sera opérée de la manière suivante :

- La demande de formation de l'élu doit être transmise par écrit à Monsieur le Maire au moins 15 jours avant la date du stage. Ce courrier doit préciser la nature de la formation, sa durée, son coût pédagogique, ainsi qu'une estimation des frais annexes. Il indiquera par ailleurs l'identité et l'adresse de l'organisme de formation, ainsi que son agrément par le ministère de l'Intérieur.
- Compte tenu du budget disponible, après vérification des crédits alloués au groupe politique concerné, un bon de commande est réalisé par la direction des ressources humaines et transmis à l'organisme de formation. Ce bon de commande est accompagné de la demande d'inscription de l'élu.

- L'organisme de formation transmettra ensuite à la ville la convention de financement. Au terme de la formation, une facture, ainsi qu'un relevé d'identité bancaire seront communiqués par l'organisme de formation à la ville. L'élu transmettra, quant à lui, les pièces justifiant les éventuels frais de déplacement, de restauration et d'hébergement. Ces frais seront pris en charge dans les mêmes conditions que ceux des agents municipaux.
- Au 31 décembre de chaque année, un état récapitulatif des actions de formation sera remis à chaque groupe politique ayant bénéficié d'au moins un stage.

**RAPPELLE** que les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits au budget de la commune.

*Le scrutin ayant donné les résultats suivants :*

- 31 voix favorables (groupe majoritaire)
- 3 abstentions (groupe minoritaire)
- 1 défavorable (non-inscrit)

**SUR LES RAPPORTS PRESENTES PAR M. CHRISTOPHER SZCZUREK, ADJOINT AU MAIRE EN CHARGE DE LA SANTE, DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'URBANISME, DE LA VILLE-JARDIN, DE LA VIE CULTURELLE, ASSOCIATIVE ET CITOYENNE**

**6) A l'unanimité,**

**AUTORISE** La mise en œuvre d'une convention relative à la mise à disposition de 4 agents auprès de l'Escapade pour une durée d'une année à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

**RAPPELLE** que la fonction et le temps de travail des agents mis à disposition sont identifiés comme suit :

<b>Fonction</b>	<b>Date de mise à disposition</b>	<b>Durée hebdomadaire de mise à disposition</b>
1 Secrétaire	01/01/2020	35h00 ( 90 %)
1 Animateur secteur jeune public	01/01/2020	35h00
1 Agent d'accueil et de maintenance technique	01/01/2020	35h00
1 Animateur pôle musique	01/01/2020	35h00

**RAPPELLE** que la mise à disposition donnera lieu à un état financier pour la valorisation du coût de mise à disposition des agents concernés.

**RAPPELLE** que l'Escapade assurera le remboursement de la charge de rémunération du personnel mis à disposition.

**DEMANDE** que la ville présente, annuellement, à l'association un état des salaires et charges supportés par elle ; que cet état devra être réintégré dans le bilan annuel des comptes de l'association.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à réaliser les opérations correspondantes.

**RAPPELLE** que les opérations correspondantes seront reprises au budget de la commune.

**7) A l'unanimité des membres ayant pris part au vote,**

**AUTORISE** la mise en œuvre d'une convention relative à la mise à disposition de 2 agents auprès de l'Association le Temps de Vivre pour une durée d'une année à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

**RAPPELLE** que la fonction et le temps de travail des agents mis à disposition sont identifiés comme suit :

Fonction	Date de mise à disposition	Durée hebdomadaire de mise à disposition
2 agents administratifs	01/01/2020	35h00

**RAPPELLE** que l'Association le Temps de Vivre assurera le remboursement de la charge de rémunération du personnel mis à disposition.

**DEMANDE** que la ville présente, annuellement, à l'association un état des salaires et charges supportés par elle ; que cet état devra être réintégré dans le bilan annuel des comptes de l'association.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à réaliser les opérations correspondantes.

**RAPPELLE** que les opérations correspondantes seront reprises au budget de la commune.

*M. Steeve BRIOIS et Mme Marie-Claire DURIEZ ayant quitté la séance et n'ayant pas pris part au vote.*

**SUR LES RAPPORTS PRESENTES PAR M. GERARD MOISAN-GUIBERT, ADJOINT AU MAIRE EN CHARGE DES AFFAIRES FINANCIERES, DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DE LA COMMANDE PUBLIQUE**

**8) A l'unanimité des membres ayant pris part au vote,**

**APPROUVE** le protocole d'accord transactionnel avec la Société SATELEC – Marché n° 17TRA076.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le protocole d'accord transactionnel afférent au retard lié au bon de commande n° EP190020 du marché public n° 17TRA076, mettant fin, en vertu de l'article 2044 du Code civil, au différend qui oppose la Commune à la société SATELEC.

*Le scrutin ayant donné les résultats suivants :  
- 32 voix favorables (groupe majoritaire et non-inscrit)  
- 3 abstentions (groupe minoritaire)*

**9) A l'unanimité,**

**PREND ACTE** de la décision du Président de la CAHC d'attribuer un fonds de concours de 939,13 € à la commune d'Hénin-Beaumont au titre des dépenses de fonctionnement 2019 du Point d'Accès au Droit d'Hénin-Beaumont.

**10) A l'unanimité des membres ayant pris part au vote,**

**ADOpte** la décision budgétaire modificative n°1 pour l'exercice 2020, telle que détaillée ci-après :

## DM - SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES REELLES	DM
011_CHARGES A CARACTERE GENERAL	- 318 242,98
012_CHARGES DE PERSONNEL	-
65_AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	-
66_CHARGES FINANCIERES	6 980,00
67_CHARGES EXCEPTIONNELLES	-
68_DOTATIONS AUX PROVISIONS	-
	-
	-
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>- 311 262,98</b>

RECETTES REELLES	DM
013_ATTENUATION DE CHARGES	-
70_PRODUIITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES	-
73_IMPOTS ET TAXES	-
74_DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	-
75_AUTRES PRODUIITS DE GESTION COURANTE	-
76_PRODUIITS FINANCIERS	-
77_PRODUIITS EXCEPTIONNELS	-
78_REPRISES SUR PROVISIONS	-
	-
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>	<b>-</b>

DEPENSES D'ORDRE	DM
023_VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	311 262,98
042_OPERATIONS DE TRANSFERTS ENTRE SECTION	-
043_OPERATIONS A L'INTERIEUR DE LA SECTION	-
	-
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>	<b>311 262,98</b>

RECETTES D'ORDRE	DM
042_OPERATIONS DE TRANSFERTS ENTRE SECTION	-
043_OPERATIONS A L'INTERIEUR DE LA SECTION	-
	-
<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE</b>	<b>-</b>

<b>TOTAL GENERAL DEPENSES</b>	<b>-</b>
-------------------------------	----------

<b>TOTAL GENERAL RECETTES</b>	<b>-</b>
-------------------------------	----------

	DM
R.A.R DE L'EXERCICE PRECEDENT	
002 - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>-</b>

	DM
R.A.R DE L'EXERCICE PRECEDENT	
002 - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	-
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>-</b>

## DM - SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES REELLES	DM
20_IMMIBILISATIONS INCORPORELLES	- 17 364,80
204_SUBVENTION D'EQUIPEMENT	7 554,00
21_IMMIBILISATIONS CORPORELLES	452 063,43
23_IMMIBILISATIONS EN COURS	362 171,20
16_EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	
10_DOT, FONDS DIVERS ET RESERVES	6 197,00
GESTION DES PERILS	210 436,98
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>1 021 057,81</b>

RECETTES REELLES	DM
13_SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	
16_EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	
10_DOT, FONDS DIVERS ET RESERVES	499 357,85
1068_EXCEDENTS DE FONCT CAPITALISES	-
024_PRODUIITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATION	-
GESTION DES PERILS	210 436,98
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>	<b>709 794,83</b>

DEPENSES D'ORDRE	DM
040_OPERATION DE TRANSFERTS ENTRE SECTION	
041_OPERATIONS PATRIMONIALES	
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>	<b>-</b>

RECETTES D'ORDRE	DM
021_VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	311 262,98
040_OPERATIONS DE TRANSFERTS ENTRE SECTION	-
041_OPERATIONS PATRIMONIALES	
<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE</b>	<b>311 262,98</b>

	DM
R.A.R DE L'EXERCICE PRECEDENT	-
001 - RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	-
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 021 057,81</b>

	DM
R.A.R DE L'EXERCICE PRECEDENT	-
001 - RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 021 057,81</b>

**PRECISE** que dans la mesure où les dépenses d'équipement sont votées par opération, la ventilation de la décision modificative n°1 se fera de la manière suivante :

	BP	DM	BUDGET APRES DM
OPERATION 11_INFORMATISATION	72 018,00 €	- €	72 018,00 €
OPERATION 15_GARE	727 222,69 €	617 905,00 €	1 345 127,69 €
OPERATION 16_COMPLEXE LEO LAGRANGE	200 240,00 €	- €	200 240,00 €
OPERATION 17_VIDÉOPROTECTION	148 000,00 €	55 412,04 €	203 412,04 €
OPERATION 19_RESERVE FONCIERE	358 663,60 €	- 162 457,75 €	196 205,85 €
OPERATION 20_PLAN LUMIERE	1 773 493,15 €	- 270 000,00 €	1 503 493,15 €
OPERATION 21_SPORTS	1 084 761,19 €	- 26 775,00 €	1 057 986,19 €
OPERATION 22_TRAVAUX DE VOIRIE	1 853 710,40 €	292 036,35 €	2 145 746,75 €
OPERATION 23_EQUIPEMENT DE VOIRIE	1 605,25 €	- 1 600,00 €	5,25 €
OPERATION 24_CULTURE	96 892,00 €	- 47 528,00 €	49 364,00 €
OPERATION 29_BATIMENTS SCOLAIRES	652 084,80 €	143 482,39 €	795 567,19 €
OPERATION 30_ENT BAT COMMUNAUX	309 693,18 €	17 910,00 €	327 603,18 €
OPERATION 31_VILLE JARDIN	190 000,00 €	1 175,00 €	191 175,00 €
OPERATION 32_PROPRIETE URBAINE	67 000,00 €	- €	67 000,00 €
OPERATION 34_CIMETIERES	52 035,39 €	- 690,00 €	51 345,39 €
OPERATION 35_EQUIP SERV COMMUNAUX	305 232,69 €	- 48 806,20 €	256 426,49 €
OPERATION 39_REDYNAMISATION DU CENTRE VILLE	1 323 121,28 €	234 360,00 €	1 557 481,28 €
	<b>9 215 773,62 €</b>	<b>804 423,83 €</b>	<b>10 020 197,45 €</b>

*Le scrutin ayant donné les résultats suivants :*  
- 31 voix favorables (groupe majoritaire)  
- 4 abstentions (groupe minoritaire et non inscrit)

**11) A l'unanimité des membres ayant pris part au vote,**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans les conditions exposées ci-dessus, à hauteur de 2 505 048.05 € jusqu'à l'adoption du budget primitif 2021.

	CREDIT OUVERT EN 2020 (BP +/- DM)	CREDIT A OUVRIR AVANT VOTE DU BP2021	CHAPITRE CONCERNE
OPERATION 11_INFORMATISATION	72 018,00 €	18 004,50 €	20 ET 21
OPERATION 15_GARE	1 345 127,69 €	336 281,92 €	21
OPERATION 16_COMPLEXE LEO LAGRANGE	200 240,00 €	50 060,00 €	23
OPERATION 17_VIDÉOPROTECTION	203 412,04 €	50 853,01 €	21
OPERATION 19_RESERVE FONCIERE	196 205,85 €	49 051,46 €	21
OPERATION 20_PLAN LUMIERE	1 503 493,15 €	375 873,29 €	21
OPERATION 21_SPORTS	1 057 986,19 €	264 496,55 €	21
OPERATION 22_TRAVAUX DE VOIRIE	2 145 746,75 €	536 436,69 €	21 ET 23
OPERATION 23_EQUIPEMENT DE VOIRIE	5,25 €		
OPERATION 24_CULTURE	49 364,00 €	12 341,00 €	21
OPERATION 29_BATIMENTS SCOLAIRES	795 567,19 €	198 891,80 €	21
OPERATION 30_ENT BAT COMMUNAUX	327 603,18 €	81 900,80 €	20 ET 21
OPERATION 31_VILLE JARDIN	191 175,00 €	47 793,75 €	21
OPERATION 32_PROPLETE URBAINE	67 000,00 €	16 750,00 €	21
OPERATION 34_CIMETIERES	51 345,39 €	12 836,35 €	21
OPERATION 35_EQUIP SERV COMMUNAUX	256 426,49 €	64 106,62 €	21
OPERATION 39_REDYNAMISATION DU CENTRE VILLE	1 557 481,28 €	389 370,32 €	21 ET 23
	<b>10 020 197,45 €</b>	<b>2 505 048,05 €</b>	

**PRECISE** que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget primitif 2021.

*Le scrutin ayant donné les résultats suivants :*  
- 32 voix favorables (groupe majoritaire et non inscrit)  
- 3 abstentions (groupe minoritaire)

**12) A l'unanimité,**

**AUTORISE** le versement, au Centre Communal d'Action Sociale d'HENIN-BEAUMONT, d'un acompte de **400 000 €** (quatre cents mille euros).

**DIT** que les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits au budget 2021 de la Commune.

**SUR LE RAPPORT PRESENTE PAR MME ANNIE WANNEPAIN, ADJOINTE EN CHARGE DES AFFAIRES SOCIALES, SENIORS ET DE L'HANDICAP**

**13) A l'unanimité,**

**ACCORDE** la garantie de la Commune à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt global d'un montant de 100 482 €, souscrit par SOLIHA auprès de la Caisse des Dépôts et

Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°103263, constitué d'une ligne du prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

**APPORTE** la garantie de la Commune dans les conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du contrat de prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci. Elle porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de la discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**S'ENGAGE**, pendant toute la durée du contrat de prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

**SUR LE RAPPORT PRESENTE PAR MME MARYSE POULAIN, ADJOINTE EN CHARGE DE L'ETAT CIVIL, ACCUEIL DES PUBLICS, AFFAIRES GENERALES ET PETITE ENFANCE**

**14) A l'unanimité,**

**FIXE** à CINQ le nombre d'agents recenseurs recrutés sur la période de recensement.

**FIXE** la rémunération des agents recenseurs à :

- 4 € par logement recensé
- 20 € pour la demi-journée de formation.

**DESIGNE** la responsable du service Etat Civil en qualité de coordonnateur principal du recensement de la population, et un agent du service Etat Civil en qualité de coordonnateur communal suppléant.

**DECIDE** que la rémunération du coordonnateur communal principal sera fixée forfaitairement à 500 € et celle du coordonnateur suppléant à 350 €.

**ACCEPTE** la dotation forfaitaire de 4 744 euros de l'INSEE.

**ORDONNE** les inscriptions budgétaires correspondantes.

**SUR LE RAPPORT PRESENTES PAR M. GERARD MOISAN-GUIBERT, ADJOINT AU MAIRE EN CHARGE DES AFFAIRES FINANCIERES, DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DE LA COMMANDE PUBLIQUE**

**15) A l'unanimité,**

La commune d'Hénin-Beaumont a été désignée lauréate de l'appel à projets régional «Redynamisation des centres villes et centres bourgs » pour la période 2019-2021 et, à ce titre, a bénéficié et va bénéficier de cofinancements Régionaux et complémentaires d'Etat pour la mise en œuvre d'actions contribuant à renforcer l'attractivité économique/commerciale du centre-ville, à savoir :

Intitulé opération	Montant opération € HT	Financeurs	Subventions accordées	Subventions en cours d'instruction	Reste à charge Communal	%
Aménagement de l'îlot Carnot-Tranche 1	1 079 525,59 €	Région	431 429,46 €			39,96%
		Etat-DSIL	216 666,67 €			20,07%
					431 429,46 €	39,96%
Aménagement du parc paysager de l'Hôtel de Ville	269 966,37 €	Région	134 983,18 €			50,00%
					134 983,19 €	50,00%
Aménagement de l'îlot Carnot-Tranche 2	869 473,76 €	Région		433 587,36 €		49,87%
		Etat-DSIL		261 972,44 €		30,13%
					173 913,96 €	20,00%
<b>Totaux</b>	<b>2 218 965,72 €</b>		<b>783 079,31 €</b>	<b>695 559,80 €</b>	<b>740 326,61 €</b>	

**PREND ACTE** des subventions accordées et en instruction par l'Etat et le Conseil Régional des Hauts de France en faveur de la Commune d'Hénin-Beaumont, au titre du programme Régional « Redynamisation des centres villes et centres bourgs ».

**SUR LES RAPPORTS PRESENTES PAR M. CHRISTOPHER SZCUREK, ADJOINT AU MAIRE EN CHARGE DE LA SANTE, DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'URBANISME, DE LA VILLE-JARDIN, DE LA VIE CULTURELLE, ASSOCIATIVE ET CITOYENNE**

**16) A l'unanimité,**

« **Vu** la correction d'une erreur matérielle dans le programme de Pas-de-Calais Habitat précisée en séance par le rapporteur, »

**VALIDE** le projet d'avenant à la convention-socle du contrat de ville, relative à l'abattement TFPB pour la période 2021-2022.

**APROUVE** les programmes d'actions 2021-2022 d'utilisation de l'abattement de la TFPB par les Bailleurs Pas-de-Calais-Habitat, SIA et Maisons et Cités-Soginorpa pour les quartiers prioritaires d'Hénin-Beaumont.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ces documents et les éventuels avenants liés notamment à toute modification des programmes d'actions, à titre d'exemple en cas de reliquats découlant des précédentes programmations, à poursuivre et accomplir toutes formalités, et à signer toutes pièces afférentes à la mise en œuvre de la présente délibération.

**17) A l'unanimité,**

**APPROUVE** les termes de la convention entre la Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin et les communes-membres pour la mise en réseau des bibliothèques et médiathèques dans sa rédaction adoptée au Conseil Communautaire du 5 mars 2020.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention entre la CAHC et les communes-membres, les avenants éventuels, et à renouveler cette convention à échéance si les termes de cette convention ne sont pas modifiés.

**18) A l'unanimité,**

**ABROGE** la délibération n° 2019-077 en date du 19 juillet 2019, concernant la cession de l'immeuble sis 100 rue Voltaire, cadastré section AH n° 202 pour une superficie de 86 m<sup>2</sup>, d'après cadastre, au profit de Monsieur Tanguy HAMEAU et Madame Céline ROUTIER.

**19) A l'unanimité,**

**CEDE**, à Monsieur Pierre BALAND, le terrain communal sis Chemin de Jérusalem, cadastré section BM n° 266 pour une superficie de 71 m<sup>2</sup> d'après cadastre, au prix de 2 300,00 euros ; sachant que tous les frais inhérents à cette opération seront à la charge de l'acquéreur.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer tous actes, pièces et documents à intervenir au titre de cette opération qui seront passés sous la forme notariée.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer tous actes, pièces et documents à intervenir au titre de cette opération qui seront passés sous la forme notariée.

**20) A l'unanimité,**

**DONNE SON ACCORD DE PRINCIPE** pour la cession, en priorité aux locataires de Pas de Calais Habitat ou à défaut à un tiers, de l'immeuble sis 340 rue Jean Domagalla à Hénin-Beaumont, par l'OPH Pas de Calais Habitat.

**21) A l'unanimité,**

**DECIDE** de procéder à l'échange, des terrains, afin de régulariser ce dossier, entre la ville d'Hénin-Beaumont et Pas-de-Calais Habitat, puisque les espaces verts se situent sur le domaine public communal, cadastrés section AN n°s 942, 943 et 947, à titre gratuit.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer tous actes, pièces et documents à intervenir au titre de cette opération qui seront passés sous la forme notariée, près de Maître Delphine BAILLEUX – notaire associé à Hénin-Beaumont.

**PRECISE** que tous les frais inhérents à cet échange seront à la charge de Pas-de-Calais Habitat.

*Mme Marine TONDELIER quitte la séance à 11h47.*

**22) A l'unanimité des membres ayant pris part au vote,**

**DECIDE** d'approuver l'incorporation, à titre gratuit des parcelles cadastrées section AH n°s 1619 pour 39 m<sup>2</sup>, 1621 pour 310 m<sup>2</sup> et 1622 pour 223 m<sup>2</sup> situées rue Robert Aylé, par les propriétaires de ce secteur dont les noms sont repris ci-dessus. Cette impasse privée sera intégrée dans le domaine public communal.

**DECIDE** que dans le but de sécuriser la ville, la municipalité a proposé aux différents propriétaires d'intégrer l'impasse privée à titre gratuit, dans le domaine public communal. En contrepartie, ladite impasse sera sécurisée, aménagée et éclairée à la charge de la ville. Maître Delphine BAILLEUX, notaire associé à Hénin-Beaumont, a obtenu l'accord de l'intégralité des propriétaires ;

**DECIDE** que tous les frais générés par cette incorporation à titre gratuit seront à la charge de la commune d'Hénin-Beaumont.

**APPROUVE** l'incorporation à titre gratuit, de l'impasse privée au domaine public communal des parcelles cadastrées section AH n<sup>os</sup> 1619 pour 39 m<sup>2</sup>, 1621 pour 310 m<sup>2</sup> et 1622 pour 223 m<sup>2</sup> situées rue Robert Aylé, par les propriétaires de ce secteur.

**MODIFIE** le tableau de classement des voies communales et **ARRETE** par voie de conséquence, le linéaire correspondant de cette voirie pour le calcul de la dotation de l'Etat.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer tous actes, pièces et documents à intervenir au titre de cette opération qui seront passés sous la forme notariée, près de Maître Delphine BAILLEUX, notaire associé, à Hénin-Beaumont.

*Le scrutin ayant donné les résultats suivants :*

- 34 voix favorables (groupe majoritaire, Aurélien GACK, Ines TAOURIT et non-inscrit)
- 1 non-participation (Marine TONDELIER)

*Mme Marine TONDELIER rejoint la séance à 11h49.*

**M. AURELIEN GACK POSE SA QUESTION ORALE ET UNE REPOSE EST APPORTEE PAR M. LE MAIRE ET M. CHRISTOPHER SZCUREK.**

**SUR LES RAPPORTS PRESENTES PAR M. CHRISTOPHER SZCUREK, ADJOINT AU MAIRE EN CHARGE DE LA SANTE, DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'URBANISME, DE LA VILLE-JARDIN, DE LA VIE CULTURELLE, ASSOCIATIVE ET CITOYENNE**

**23) A l'unanimité,**

**DONNE** son accord de principe pour le projet de démolition de 13 logements locatifs sociaux situés cité des Trentes à Hénin-Beaumont, par la société anonyme d'H.L.M. Maisons et Cités Soginorpa, pour permettre la réalisation d'un projet d'aménagement dans ce secteur, afin de garder les commerces, avec la participation de la commune

**24) A l'unanimité,**

**DONNE** son accord de principe pour le projet de démolition de 30 logements locatifs sociaux situés rue de Dourges cité Foch à Hénin-Beaumont, pour permettre la réalisation d'un projet de construction de logements de même style de la cité Foch, par la société anonyme d'H.L.M. Maisons et Cités Soginorpa,

**25) A l'unanimité,**

**DONNE** son accord de principe pour le projet de démolition de 3 logements locatifs sociaux situés hors cité rue Mirabeau à Hénin-Beaumont, pour la construction d'un lot libre, par la société anonyme d'H.L.M. Maisons et Cités Soginorpa.

**26) A l'unanimité,**

**PREND ACTE** du bilan des acquisitions et des cessions immobilières pour l'exercice de l'année 2019.

**27) A l'unanimité,**

**APPROUVE** la convention opérationnelle de renouvellement urbain de la ZAC des Deux Villes.

**ACCEPTE** de participer au projet de renouvellement urbain en cofinçant, dans le cadre du vote des budgets Communaux correspondants, des programmes d'aménagements et d'équipements pour un montant prévisionnel de 5 740 779 €.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à la signature de cette convention, de ses annexes et avenants éventuels, et de tout document relatif à la mise en œuvre de la présente délibération.

**28) A l'unanimité,**

**APPROUVE** la convention de financement et de Maitrise d'Ouvrage Unique d'aménagement des espaces publics ci-jointe.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention, ses avenants éventuels, et tout document relatif à la mise en œuvre de la présente délibération.

**RAPPELLE** que la mise en œuvre de cette convention s'effectuera dans le cadre du vote des budgets correspondants.

**SUR LE RAPPORT PRESENTE PAR M. LAURENT BRICE, ADJOINT AU MAIRE EN CHARGE DU SPORT, DE LA JEUNESSE ET DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

**29) A l'unanimité des membres ayant pris part au vote,**

**EMET UN AVIS DEFAVORABLE** sur la suppression du repos hebdomadaire dominical avec emploi de personnel salarié, pour les branches professionnelles et pour les dimanches listés ci-dessous :

Commerces de vente au détail de jouets :

- 21 et 28 novembre 2021
- 5, 12 et 19 décembre 2021

Commerces de vente au détail d'articles culturels et de loisirs :

- 10 janvier 2021
- 5 septembre 2021
- 21 et 28 novembre 2021
- 5, 12, 19 et 26 décembre 2021

Commerces de vente au détail de vêtements et chaussures :

- 10 janvier 2021
- 27 juin 2021
- 5 septembre 2021
- 24 octobre 2021
- 7, 14, 21 et 28 novembre 2021
- 5, 12, 19 et 26 décembre 2021

Commerces de vente au détail d'articles de sport :

- 10 et 17 janvier 2021
- 27 juin 2021
- 4 juillet 2021
- 15, 22 et 29 août 2021
- 5 septembre 2021
- 28 novembre 2021
- 5, 12 et 19 décembre 2021

Commerces de vente au détail d'articles de maroquinerie :

- 21 et 28 novembre 2021
- 5, 12 et 19 décembre 2021

Commerces de vente au détail à prédominance alimentaire :

- 3, 10, 17, 24 et 31 janvier 2021
- 14, 21 et 28 novembre 2021
- 5, 12, 19 et 26 décembre 2021

Commerces d'électroménager, image, son, multimédia :

- 10 janvier 2021
- 23 mai 2021
- 27 juin 2021
- 5 et 12 septembre 2021
- 21 et 28 novembre 2021
- 5, 12, 19 et 26 décembre 2021

Commerces de vente au détail pour les autres équipements du foyer :

- 10 janvier 2021
- 27 juin 2021
- 4 et 11 juillet 2021
- 3, 10 et 31 octobre 2021
- 21 et 28 novembre 2021
- 5, 12 et 19 décembre 2021

**PREND ACTE** que des arrêtés municipaux seront établis par branche professionnelle, en application de la présente délibération.

Le scrutin ayant donné les résultats suivants :

- 34 voix défavorables (groupe majoritaire et groupe minoritaire)
- 1 non participation (non-inscrit)

**30) A l'unanimité,**

**APPROUVE** la prorogation du fonds de concours vitrines jusqu'au 31 décembre 2021.

**APPROUVE** le règlement attributif de subventions pour les années 2020/2021.

**APPROUVE** l'attribution, par la commune d'Hénin-Beaumont, d'un fonds de concours de 5856,66 euros sur la dotation « revitalisation commerciale des centres villes d'Hénin-Beaumont » pour la rénovation des devantures et/ou enseignes des huit commerces d'Hénin-Beaumont suivants :

- **PASSION FROMAGE**

Activité : Fromagerie

Nature des travaux : réalisation et fourniture d'une vitrine avec porte d'entrée, installation de luminaires, réalisation et pose de l'enseigne

Montant des travaux: 5713,32 € HT dont 2856,66 € subventionnés

- **CÔTÉ SUSHI**

Activité : Restaurant asiatique

Nature des travaux : Habillage de façade, réalisation de l'enseigne lumineuse, vitrophanie, pose d'enseigne

Montant des travaux : 8767 € HT dont 3000 € subventionnés

**SUR LES RAPPORTS PRESENTES PAR M. GERARD MOISAN-GUIBERT, ADJOINT AU MAIRE EN CHARGE DES AFFAIRES FINANCIERES, DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DE LA COMMANDE PUBLIQUE**

**31) A l'unanimité,**

**PREND ACTE** de la communication du rapport annuel, pour l'exercice 2018, sur le prix et la qualité du service eau et assainissement de la Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin.

**EMET UN AVIS FAVORABLE** sur le rapport annuel 2018 relatif au prix et à la qualité du service eau et assainissement de la Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin.

**32) A l'unanimité,**

**PREND ACTE** de la communication du rapport d'activités 2019 de la Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin.

**M. CHRISTOPHER SZCZUREK PRESENTE SA MOTION RELATIVE AU SOUTIEN DES SALAIRES D'ALINEA, BRIDGESTONE ET AUCHAN.**

*M. Christopher SZCZUREK propose d'élargir sa motion à l'ensemble du conseil municipal.*

*M. Aurélien GACK propose de joindre sa motion à celle de M. Christopher SZCZUREK.*

**33) A l'unanimité des membres ayant participé au vote,**

**SOUTIENT** les salariés de toutes les entreprises locales (Bridgestone, Alinéa, Auchan) qui doivent faire face au cynisme de leur dirigeant. **RAPPELLE** que des initiatives municipales ont déjà été prises depuis le mois d'août pour aider les salariés d'Alinéa à retrouver du travail. **CONDAMNE** la faiblesse des politiques qui ont encouragé et organisé les délocalisations, la concurrence déloyale, le dumping social, la désindustrialisation massive de notre région. **DEMANDE** que les groupes qui bénéficient d'aides, notamment au travers du CICE comme le groupe Auchan qui a perçu 500 millions depuis près de 10 ans, remboursent les sommes perçues s'ils délocalisent ou organisent des plans sociaux massifs.

*Le scrutin ayant donné les résultats suivants :*

*- 34 voix favorables (groupe majoritaire et groupe minoritaire)*

*- 1 non-participation (Patrick PIRET)*

**SUR LA PROPOSITION DE JOINDRE LA MOTION DE M. AURELIEN GACK A LA MOTION DE M. CHRISTOPHER SZCZUREK, ELARGIE A L'ENSEMBLE DU CONSEIL MUNICIPAL.**

**33-1) A l'unanimité des membres ayant participé au vote,**

**PROPOSE** que la motion par Aurélien GACK soit jointe à la motion de Christopher SZCZUREK

*Le scrutin ayant donné les résultats suivants :*

*- 34 voix favorables (groupe majoritaire, groupe minoritaire)*

*- 1 non-participation (Patrick PIRET)*

**INES TAOURIT PRESENTE SA MOTION RELATIVE A LA CONDITION ANIMALE.**

**SUR LES AMENDEMENTS PRESENTES PAR M. CHRISTOPHER SZCZUREK.**

**Amendement n°1**

**34-1) A la majorité,**

Le scrutin ayant donné les résultats suivants :  
- 31 voix favorables (groupe majoritaire)  
- 4 voix défavorables (groupe minoritaire et non-inscrit)

**Amendement n°2**

**34-2) A la majorité des membres ayant pris part au vote,**

Le scrutin ayant donné les résultats suivants :  
- 31 voix favorables (groupe majoritaire)  
- 3 voix défavorables (groupe minoritaire)  
- 1 abstention (non-inscrit)

**Amendement n°3**

**34-3) A la majorité,**

Le scrutin ayant donné les résultats suivants :  
- 31 voix favorables (groupe majoritaire)  
- 4 voix défavorables (groupe minoritaire et non-inscrit)

**Amendement n°4**

**34-4) A la majorité,**

Le scrutin ayant donné les résultats suivants :  
- 31 voix favorables (groupe majoritaire)  
- 4 voix défavorables (groupe minoritaire et non-inscrit)

**Amendement n°5**

**34-5) A la majorité,**

Le scrutin ayant donné les résultats suivants :  
- 31 voix favorables (groupe majoritaire)  
- 4 voix défavorables (groupe minoritaire et non inscrit)

**Amendement n°6**

**34-6) A la majorité des membres ayant pris part au vote,**

Le scrutin ayant donné les résultats suivants :  
- 31 voix favorables (groupe majoritaire)  
- 3 voix défavorables (Mme Ines TAOURIT, M. Aurélien GACK et non inscrit)  
- 1 non-participation (Mme Marine TONDELIER)

**Amendement n°7**

**34-7) A l'unanimité des membres ayant pris part au vote,**

- Le scrutin ayant donné les résultats suivants :  
- 31 voix favorables (groupe majoritaire)  
- 2 abstentions (M. Aurélien GACK et Mme Inès TAOURIT)  
- 2 non-participations (Mme Marine TONDELIER et non-inscrit)

**Amendement n°8**

**34-8) A la majorité des membres ayant pris part au vote,**

- Le scrutin ayant donné les résultats suivants :  
- 31 voix favorables (groupe majoritaire)  
- 2 voix défavorables (M. Aurélien GACK et Mme Inès TAOURIT)  
- 2 non-participations (Mme Marine TONDELIER et non-inscrit)

**Amendement n°9**

**34-9) A l'unanimité des membres ayant pris part au vote,**

- Le scrutin ayant donné les résultats suivants :  
- 31 voix favorables (groupe majoritaire)  
- 2 abstentions (M. Aurélien GACK et Mme Inès TAOURIT)  
- 2 non-participations (Mme Marine TONDELIER et non-inscrit)

**Amendement n°10**

**34-10) A l'unanimité des membres ayant pris part au vote,**

- Le scrutin ayant donné les résultats suivants :  
- 31 voix favorables (groupe majoritaire)  
- 4 non-participations (groupe minoritaire et non-inscrit)

**Amendement n°11**

**34-11) A l'unanimité des membres ayant pris part au vote,**

- Le scrutin ayant donné les résultats suivants :  
- 31 voix favorables (groupe majoritaire)  
- 4 non-participations (groupe minoritaire et non-inscrit)

**Amendement n°12**

**34-12) A la majorité des membres ayant pris part au vote,**

- Le scrutin ayant donné les résultats suivants :  
- 31 voix favorables (groupe majoritaire)  
- 2 voix défavorables (M. Aurélien GACK et non-inscrit)  
- 2 non-participations (Mme Inès TAOURIT et Mme Marine TONDELIER)

**SUR LA MOTION DE MME INES TAOURIT RELATIVE A LA CONDITION ANIMALE TELLE QU'AMENDEE.**

**35) A la majorité des membres ayant pris part au vote,**

**S'ENGAGE à :**

- Attribuer une délégation sur la condition animale à un membre du Conseil municipal ;
- De prendre en compte le bien-être animal dans les différentes politiques municipales ;
- Félicite à ce titre le maire d'avoir confié cette mission au 1<sup>er</sup> adjoint Christopher SZCZUREK, d'avoir validé en juillet en comité technique la création d'un service de protection animale, d'avoir nommé un agent à plein temps en charge de ce service, en coopération avec

**MME MARINE TONDELIER PRESENTE SA MOTION RELATIVE A LA 5G.**

**36) A la majorité des membres ayant pris part au vote,**

**DEMANDENT** que la ville d'Hénin-Beaumont se positionne en faveur d'un moratoire sur le déploiement de la 5G en attendant le résultat des études sanitaires et environnementales ; que ces études viennent éclairer un vrai débat démocratique, qui doit avoir lieu à l'échelle du pays et de notre territoire, afin de déterminer si nous avons besoin de la 5G au regard de l'intérêt général.

*Le scrutin ayant donné les résultats suivants :*  
- 31 voix défavorables (groupe majoritaire)  
- 3 voix favorables (groupe minoritaire et non inscrit)  
- 1 abstention (non inscrit)

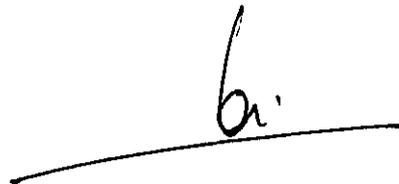
**MME INES TAOURIT POSE SA QUESTION ORALE ET UNE REPOSE EST APPOREE PAR M. LE MAIRE ET M. CHRISTOPHER SZCZUREK.**

**MME MARINE TONDELIER POSE SA QUESTION ORALE ET UNE REPOSE EST APPOREE PAR M. LE MAIRE ET M. BRUNO BILDE.**

M. le Maire clôt la séance à 12h52.

**AFFICHE ET PUBLIE LE 16 OCTOBRE 2020, EN EXECUTION DE L'ARTICLE L. 2121-25 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.**

M. Steeve BRIOIS



Maire d'Hénin-Beaumont

- la police municipale et le CCAS, salue l'instauration d'un plan de sensibilisation et de vigilance à la protection animale au sein de tous les services concernés, et de lancement d'alertes notamment ;
- Soutenir les associations de protection des animaux par tous les moyens dont la commune dispose (subventions, mise à disposition de locaux) ;
  - Salue le partenariat instauré depuis quelques années avec des associations sérieuses, à l'efficacité prouvée ;
  - Proposer dans les écoles des journées de sensibilisation aux besoins élémentaires des animaux de compagnie (savoir décrypter leur comportement, etc) ;
  - Installer des espaces de vie aménagés pour les chats dans les lieux publics où ces derniers sont recensés, stérilisés et vaccinés, et de zones de nourrissage en permettant aux habitants d'y participer en partenariat avec les associations de défense animale ;
  - Salue à ce titre la volonté municipale de sanctuariser des espaces de nourrissage dans les cimetières et les parcs publics, avec l'implantation prochaine d'installations dédiées et sécurisées mais aussi de renforcer considérablement l'étendue et les moyens des campagnes de stérilisation ;
  - Organiser une grande opération de placement d'animaux abandonnés auprès de personnes isolées qui le souhaitent et en partenariat avec le CCAS et l'EHPAD Les 5 Saisons ;
  - Salue par ailleurs l'initiative de la municipalité, depuis quelques années déjà, de travailler au placement d'animaux appartenant à des personnes âgées devant être placées ou quitter définitivement leur domicile. Appuie la volonté du maire d'organiser, dès que la situation sanitaire le permettra, un salon de l'adoption permettant aux associations de prendre contact avec de potentiels adoptants ;
  - Privilégier les œufs et ovoproduits issus d'élevage bio (code 0) ou en plein air (code 1) comme c'est déjà le cas dans toute la restauration héninoise depuis 2016 ;
  - Soutenir prioritairement l'installation d'agriculteurs non-éleveurs sur le territoire de la commune par la location de foncier agricole appartenant à la commune.
  - Appuie notamment la volonté municipale d'élaborer un plan d'installation d'exploitations en agriculture biologique sur des terrains agricoles dont la ville est propriétaire ;
  - Salue la volonté municipale d'inscrire dans les marchés publics de restauration collective des critères permettant de s'assurer du bon traitement des animaux destinés à la consommation, de la naissance jusqu'à leur abattage ;
  - Salue la publication et la diffusion prochaine d'un guide de bonnes pratiques, des droits et des devoirs des citoyens en matière de protection animale ;
  - Félicite la ville d'avoir été pionnière en interdisant dès le début du dernier mandat l'installation des cirques avec animaux sauvages, alors même que les autres villes de l'Agglomération, et l'agglomération elle-même, continuent de fermer les yeux voire d'encourager ces pratiques ;
  - Remercie notre collègue le député Bruno BILDE d'avoir rédigé une proposition de loi l'année dernière déjà sur l'instauration d'un permis de détention pour les animaux domestiques, afin de responsabiliser les propriétaires, réguler et règlementer la reproduction, condamner les maltraitances et rappeler les devoirs de chacun en matière d'identification et de reproduction.

Le scrutin ayant donné les résultats suivants :

- 31 voix favorables (groupe majoritaire)
- 2 voix défavorables (M. Aurélien GACK et non-inscrit)
- 2 non-participations (Mme Marine TONDELIER et Mme Inès TAOURIT)